



Direction Générale des Services

Nos réf : LB/CD

Affaire suivie par :

Céline DURAND

Tel : 06.03.47.17.71

celine.durand@mairie-leognan.fr

Léognan, le 8 novembre 2022

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE DE LEOGNAN – PROPOSITIONS D’ACTION

Préambule

Le contexte actuel, tant au plan national qu’international, nous conduit à revoir totalement nos modes de fonctionnement et de consommations pour les années à venir.

Qu’il s’agisse du dérèglement climatique ou de la guerre en Ukraine, il apparait indispensable de s’inscrire durablement dans une politique de transition énergétique à l’échelle de notre territoire.

Budgétairement, la hausse drastique du coût de l’énergie, qu’il s’agisse de l’électricité, du gaz ou des carburants, doit nous alerter quant au risque de dérive budgétaire dès l’exercice 2023. Globalement, **il est demandé par l’Etat de réduire à la consommation énergétique française de 10% d’ici à 2 ans : c’est également cet objectif que se fixe la commune de Léognan concernant ses différentes structures.**

Par ailleurs, il convient désormais de tenir compte des obligations posées par la réglementation en vigueur en matière d’énergie tertiaire qui oblige les bâtiments publics de plus de 1000 m² à réduire leurs consommations d’énergie de 40, 50 et 60 % d’ici 2030, 2040 et 2050.

Enfin, **l’échéance du marché d’achat groupé d’énergies avec le SDEEG d’ici la fin 2023** nous permet d’envisager une procédure de remise en concurrence de cette prestation en matière d’électricité et/ou de gaz, notamment via l’étude d’un **marché public pour l’exploitation de installations de chauffage, ventilation, climatisation** (« P1/P2/P3 »).

Ainsi, la présente note a été rédigée sur la base des préconisations mises en lumière dans les documents suivants :

- mail du **SDEEG** en date du 7 octobre 2022 annonçant les hausses de tarifs envisagées dans le cadre du marché d’achat groupé qui nous lie jusqu’à fin 2023
- bilan énergétique du patrimoine communal réalisé par **l’ALEC** – Agence Locale de l’Energie et du Climat sur la période 2019-2021
- plan d’urgence sobriété – 10 actions pour aider les collectivités à passer l’hiver – guide de **l’Association des Maires de France – septembre 2022**
- note de l’Union des **Syndicats d’Energie de Rhône-Alpes** – procédure pour l’extinction de l’éclairage public

I/ ACTIONS RELATIVES AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Constat

Dans le cadre du bilan énergétique du patrimoine communal réalisé par l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) :

- 26 sites communaux sont traités en matière de consommation et de facturation
- en matière de consommations, 51% proviennent de l'électricité et 49% du gaz naturel (année 2019)
- la majorité de nos bâtiments sont alimentés en gaz naturel
- en matière de coût énergétique du patrimoine communal, la facture s'élève à **215 000€** environ (2019-2021)
- en matière de facturation, 71% du coût proviennent des consommations électriques et 29% des consommations en gaz naturel

Dès lors, **4 bâtiments communaux** peuvent être priorisés de par l'importance de leurs consommations énergétiques :

- l'école Jean-Jaurès, **plus gros consommateur de la commune**
- l'ECGB
- l'école Marcel Pagnol
- la mairie.

Ainsi, en lien avec nos différents partenaires (SDEEG, ALEC) un suivi régulier de nos bâtiments a été mis en place grâce à divers outils partagés (suivi de consommations et suivi des facturations au mois). Ce suivi financier permet ainsi de concentrer nos priorités sur les actions suivantes.

Préconisations en matière fonctionnement

- 1-abaisser le chauffage de 1 degré soit 19 degrés sauf dans les écoles et centres de loisirs -> **gain de 7%** attendu sur la consommation
- 2-réduire le chauffage à 16 degrés hors période d'occupation et à 8 degrés en cas d'inoccupation de plus de 2 jours
- 3-retarder au maximum le démarrage du chauffage -> en allumant celui-ci 15 jours plus tard, le **gain estimé de 4%** environ sur les consommations
- 4-réduire l'éclairage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, généraliser l'éclairage LED
- 5-couper les écrans et éclairages non nécessaires, notamment la nuit
- 6-abaisser de quelques degrés la température de l'eau chaude sanitaire
- 7-automatiser le fonctionnement des installations au travers d'objets connectés -> en moyenne, **gain prévisible de 10% sur le chauffage**

Préconisations en matière d'investissement

8-Poursuivre le programme pluriannuel de rénovation énergétique de nos bâtiments publics

Dès 2021 la réfection des toitures de l'Hôtel de Ville, de la Maison des Associations et du domaine de Pontaulic ont été lancés pour un montant global de près d'un million d'euros.

En 2022, la commune a également réalisé le changement des menuiseries de l'Hôtel de Ville pour un montant de 200 000€.

En 2023, pourra être inscrite au budget l'isolation par l'extérieur de l'Hôtel de Ville (estimation 200 000€).

9-repenser les systèmes de chauffage de nos bâtiments publics en priorisant les plus énergivores :

école Jean-Jaurès, ECGB, école Pagnol, hôtel de ville.

10-étudier dès 2023 les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communaux ;

relancer la production électrique permise par les panneaux photovoltaïques présents sur l'école Pagnol

II/ACTIONS RELATIVES A L'ECLAIRAGE PUBLIC

Constat

-en 2021, l'éclairage public a représenté 607 Mwh de consommation soit environ **97 000€ de dépenses.**

-les consommations d'éclairage public correspondent à 26% des consommations globales et à 31% des dépenses énergétiques de la commune

-le site le plus consommateur est celui de **l'église Saint-Martin**

Préconisations en matière d'investissement

11-remplacer l'éclairage public actuel par un éclairage LED moins énergivore – prévision budgétaire 2023 : 90 000€

12-procéder à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h 30 -> le gain estimé sur les consommations serait de 260 000 kWh soit environ 37 000€/an (source SDEEG).

Pour cela il conviendrait de prévoir la mise aux normes des armoires de commande électrique et l'installation d'horloges astronomique soit un investissement d'environ **75 000€.**

13-éteindre l'éclairage des bâtiments publics, monuments, façades sur les mêmes créneaux horaires de minuit à 5 h 30, voire les élargir à 23 h - 5 h 30

III/ ACTIONS RELATIVES AUX VEHICULES ET CARBURANTS

Constat

3 hypothèses d'augmentation des prix ont été formulées par les services : +52%, +71%, **+100%.**

Cette dernière hypothèse mène à une enveloppe complémentaire de **27 000€ à rajouter** sur l'enveloppe budgétaire 2022.

La commune ne maîtrisant pas l'envolée des prix à la pompe, les pistes suivantes peuvent être présentées afin d'optimiser et rationaliser nos pratiques professionnelles.

Préconisations en matière de fonctionnement

14-augmenter la flotte de véhicules électriques : +2 chaque année

15-former les agents à l'éco-conduite et optimiser les circuits des véhicules de service pour éviter les allers-retours au Centre Technique Municipal

16-mutualiser la flotte de véhicules existants pour les chefs de service

17-Privilégier l'utilisation de Gazole Non Routier (GNR) pour les tracteurs et tondeuses

Préconisations en matière de transport scolaire

18-externaliser le ramassage scolaire des enfants : un circuit coûte environ 26 000€ (coût carburant et chauffeur notamment) à la commune qui pourraient être réaffectés à d'autres dépenses

19-à défaut, revoir les conditions d'organisation actuelle en ne prenant plus en charge les non ayant droit (habitant à moins de 3 km de l'école) et en augmentant le tarif au coût pratiqué par la Région Nouvelle Aquitaine – gains estimé : 15 000€ environ

IV/ AUTRES ACTIONS

20-Economies d'eau

- Installation de systèmes hydro économes (type mousseur...),
- Limitation des consommations d'eau des sanitaires (systèmes à double chasse...),
- Identification et réparation de fuites,
- Optimisation des plages « d'arrosage automatique » pour les espaces verts (durée, période, temporalité, éviter d'arroser en pleine journée ou chaleur...),
- Installation de systèmes type « goutte à goutte » pour l'arrosage des espaces verts

21-Ressources Humaines

- augmenter le volume de télétravail des postes administratifs afin de réaliser des économies sur les temps de présence dans les bâtiments municipaux
- mutualiser les bureaux au Centre Technique Municipal pour éviter tous travaux d'extension
- annualiser les services soumis à des variations importantes du temps de travail (par exemple, fêtes et cérémonies)

22-Bureautique

Paramétrer les dispositifs d'économie d'énergie sur les postes de travail

Installer des dispositifs coupe veille

Privilégier l'équipement en ordinateurs portables

Rationaliser le matériel d'impression

Acheter du matériel informatique à économie d'énergie

Rehausser la température de consigne des salles de serveurs

Virtualiser les serveurs

23-Ordures ménagères

-rendre systématique l'organisation de manifestations municipales « **zéro déchet** » : 14 juillet, Fête des Vendanges, Jardins et Saveurs d'Automne, fêtes de Noël...

-limiter le volume des ordures ménagères collectées au vu de l'annonce de la CCM d'augmenter la redevance collectée. Sensibiliser les associations et utilisateurs des salles municipales.

-améliorer le tri sélectif des déchets dans nos bâtiments municipaux pour faire preuve d'exemplarité